

Séance extraordinaire du 28 mai 2014

Le vingt huit mai deux mil quatorze, à 18h10, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tauleigne Marc, Maire.

Etaient présents : Mmes ARMAND Georgette, COURTHIAL Marie-Laure, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Etaient absentes excusées : CHABAL Fabienne (procuration non validée), MICHEL Maryline, (procuration à Armand Georgette)

Secrétaires de séance : Céline CUVILLIEZ, Georgette ARMAND

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 16 mai (reçu par les élus avec leur convocation). Ce procès-verbal, après correction d'un terme inapproprié à la demande de Marie Laure COURTHIAL, n'appelant aucune autre observation, est adopté à l'unanimité des présents.

Délibération 20140528-1041 - Echange parcelles à Baujé : pour autoriser Mr le Maire à signer tout document concernant l'échange de parcelles à BAUJE, entre la commune de GLUIRAS et Mme FAURE. Cet échange avait déjà fait l'objet d'un accord de principe de la commune en novembre 2013.

Vote : unanimité

Délibération 20140528-1042 - Tarifs SDF : pour fixer les nouveaux tarifs de location de la SDF pour les Gluirassous :

190€ pour résidents à GLUIRAS : décomposés comme suit à la demande du CDF, 70€ pour le forfait ménage obligatoire (lustrage sol, vitres, traitement plans INOX...), 80€ pour le matériel du CDF (cuisine, bar, tables et chaises) soit 40€ pour la salle. Par le fait, sans la cuisine, cette salle sera donc louée 110€.

Concernant le matériel "appartenant" au CDF une étude juridique de la convention de gestion de la salle en parallèle au bilan annuel du CDF est en cours afin de préciser les choses.

70€ pour les associations de GLUIRAS (couvre uniquement le forfait ménage)

380€ c'est-à-dire Inchangé pour demandeurs extérieurs à GLUIRAS.

50€ pour la salle dite des associations (uniquement accordée aux résidents de Gluiras).
Gratuité pour les AG des associations.

A noter que les recettes générées par les locations de la SDF rentrent dans les comptes du CDF : rien n'est reversé à la commune. En contre partie, le CDF a la charge de l'entretien et du remplacement éventuel du matériel.

Enfin, pour être complet, la réservation de la SDF se fait parallèlement chez Jeanne JARJAT et en MAIRIE. La signature du contrat de location et l'état des lieux étant du ressort de Jeanne JARJAT.

Vote : unanimité

Délibération 20140528-1043 - adhésion SDEA : Mr le maire propose au conseil municipal d'adhérer au SDEA (Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche) pour un montant de 30 € annuel. Ce syndicat apporte une aide dans la conduite de projets tels que travaux sur réseau d'eau entre autres

Vote : unanimité

Délibération 20140528-1044 Requête Avocat Farid Delarbre : Mr le Maire demande au conseil d'examiner la requête de l'avocat de Farid DELARBRE (fils de Muriel et Philippe DELARBRE) qui demande à la mairie de proposer à Farid un stage non rémunéré afin qu'il

puisse bénéficier d'une libération conditionnelle. Vincent COURTHIAL notre employé communal a donné son accord de principe pour accepter cette **très lourde responsabilité**.

Vote : 7 pour, 3 abstentions

Délibération 20140528-1045 - DM Formation : Décision Modificative Budgétaire, du cpte 022 dépenses imprévues vers cpte 6184 budget Formation, concerne employés communaux, élus, bénévoles commune... Proposition à 3000 €

Vote : unanimité

Délibération 20140528-1046 - Frais de déplacement : autorisant la prise en charge des frais de déplacement d'Arielle GONIN (sur la base administrative) pour participer à la formation (gratuite) de "responsable de gestion d'une bibliothèque" organisée par la Bibliothèque Départementale de Prêt. les 16, 17, 18, 23 et 24 juin de 9h30 à 12h à Privas.

Délibération 20140528-1047 - Subvention aux associations ::

Mr le Maire rappelle l'importance du rôle des associations dans la vie de la commune

- Gluiras Accueil : bilan reçu le 20 mai, pas de demande à ce jour.
- Légrémis : demande 500 € (Ronde des Fours et Trail des Châtaigniers), accord de principe compte tenu du succès de ces deux manifestations. En attente du bilan 2013 connu de Mr la Maire présent à l'AG de l'association début janvier mais non retrouvé dans les archives de la mairie.
- Comité Des Fêtes : demande d'une subvention de 500 € pour le festival : accordée. Demande de 500 € pour l'organisation des "Castagnades" à l'étude. Christian KANDOUCI, délégué du conseil municipal au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, membre du bureau syndical de ce PNR donne des informations sur cette manifestation. Il communique le cahier des charges précis qui est donné aux organisateurs. Mr KANDOUCI va contacter le Président du comité des fêtes afin de préciser l'engagement du CDF pour l'organisation de cette manifestation dans le cadre du festival. Un chiffrage précis des besoins permettra d'établir le montant de la subvention nécessaire.
- ACCA en attente de la demande écrite et du Bilan 2013
- UNRPA : reprise de ce qui avait été promis par l'équipe sortante : mise à disposition de la SDF pour le repas du 17 juin et prise en charge de l'apéritif.

Vote : unanimité

Céline CUVILLIEZ quitte la salle puisqu'elle est directement concernée par cette dernière délibération

Délibération 20140528-1047 - Annulation délibération recrutement Céline CUVILLIEZ

A la demande de Mr le Préfet, le CM doit annuler la délibération 20140222-1005, prise par le conseil municipal sortant du 22 février 2014, portant décision de recrutement de Mme Céline CUVILLIEZ, comme stagiaire, sur le poste de Mme PESCE. Cette annulation est motivée au fait que cet acte est illégal. Le poste de Joëlle PESCE ne pouvait être vacant puisque la durée de sa disponibilité n'excédait pas 6 mois.

Cette annulation aura pour conséquence immédiate une modification du contrat de travail de Céline CUVILLIEZ que nous devons recruter en CDD "*pour accroissement saisonnier d'activité*" jusqu'au 25 août, sans modification de salaire.

Pour information, Mme PESCE ayant prorogé sa disponibilité pour un an, son poste deviendra effectivement vacant au 25 août 2014. Un appel à candidature pourrait alors être lancé et Mme CUVILLIEZ pourrait postuler à nouveau.

Vote : unanimité

Délibération 20140528-1048 - appel à Candidature : autorisant Mr le Maire à faire un appel à candidature, via le centre de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT), sur le poste de secrétaire général de la mairie de Gluiras, à compter du 25 août 2014 date de vacance du poste.

Mr le maire précise que, si Mme PESCE, demande sa réintégration au 26 août 2015, elle sera sans poste défini, en surnombre sur l'effectif du personnel de la commune jusqu'à obtention d'un poste en rapport avec ses compétences (sans toutefois pouvoir excéder un an). Cependant, nous ne pouvons rester indéfiniment dans une situation d'intérim pour le secrétariat. Nous devons donc recruter une secrétaire, stagiaire (titularisable à l'issue du stage) ou déjà titulaire, sur le poste devenu vacant.

Cela représente un risque financier pour la commune si Mme PESCE demande sa réintégration au 25 août 2015. Cela pourrait aussi avoir des conséquences humaines dans la mesure où le Conseil Municipal pourrait, afin d'alléger la charge financière de la commune, décider de licencier un(e) des employé(e)s en CDD sur un autre poste pour affecter Mme PESCE sur le poste ainsi libéré. Mais nous n'en sommes pas encore là !

Vote : unanimité

Informations : "PIBOU" Collectif : il est décidé d'organiser cette sympathique et traditionnelle manifestation en commun, le samedi 5 juillet à partir de midi, dans le cadre de la salle des fêtes. Toute la population sera conviée à partager le buffet offert par les élus. Un arbre sera plantée pour l'occasion dans un lieu à déterminer autour de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Le prochain conseil est annoncé pour le vendredi 27 juin en mairie, salle du conseil.

Signatures

ARMAND Georgette

CHABAL Fabienne

COURTHIAL Marie-Laure

MICHEL Maryline,

BESSON François

COURTHIAL Gildas

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian

TAULEIGNE Marc.